

Paris, 22 mai 2015

Loi sur la transition énergétique : pourquoi le papier est-il le seul bien manufacturé dont la consommation devrait diminuer ?

Lors de la séance publique du 21 mai consacrée à l'examen de la loi sur la transition énergétique, les députés ont adopté un amendement disposant que l'Etat et les collectivités s'engagent à diminuer de 30 %, avant 2020, leur consommation de papier. Les raisons mises en avant pour justifier cet amendement sont à la fois la réduction de l'impact environnemental de la consommation de papier et la réalisation d'économies.

Le Mouvement de l'Intersecteur Papier Carton (MIP) déplore l'adoption de cet amendement, qui repose sur deux erreurs d'analyse.

En premier lieu, on peut s'étonner que de tous les biens manufacturés et ressources consommées par l'Etat et les collectivités, seul le papier fasse l'objet d'un objectif de réduction, alors qu'à l'évidence son impact environnemental est négligeable par rapport aux consommations des administrations en eau, électricité, transport, consommables informatiques... Cet objectif de diminution laisse de surcroît penser que le papier n'est que générateur d'impact sur l'environnement, et qu'il n'a pas d'utilité en termes d'information des citoyens et de fonctionnement des administrations.

En second lieu, dans son principe, l'argument de la réalisation d'économies est pertinent, car il est pleinement justifié que les pouvoirs publics luttent contre le gaspillage. Toutefois, et alors que les rapports de la Cour des comptes relèvent, à longueur de pages, de nombreux exemples de gaspillages, on peut là encore être surpris que la mise en place d'un futur plan de prévention ne concerne que le papier, support renouvelable, biodégradable et recyclable, avec un objectif de réduction (- 30 %) qui ne repose sur aucune étude.

Cette double méprise est d'autant plus surprenante que la Ministre en charge de l'environnement et le Président de l'Assemblée nationale avaient accueilli favorablement le rapport du député Serge BARDY « France, terre d'avenir de l'industrie papetière », qui nulle part ne mentionne la nécessité de réduire la consommation de papier.

Pour Yves HERBAUT, vice-Président du MIP « *On se demande comment la France pourrait être la terre d'avenir de l'industrie papetière, et donc développer l'emploi, avec une représentation nationale qui donne une image si dégradée du papier. Il aurait à notre sens été plus pertinent que l'Etat se donne un objectif d'excellence en matière de tri des papiers usagés et adopte un plan de lutte contre le gaspillage de toutes ses ressources* ».

FEDEREC partage entièrement la position du MIP et s'associe à ce communiqué de presse.

Contact presse :

Mouvement de l'Intersecteur Papier Carton

Anaïs ROBERT – Tél : 01.53.89.24.11 – contact@maisonpapierscartons.fr

Le Mouvement de l'Intersecteur Papier Carton (MIP) compte près de 1400 entreprises, 70 000 salariés et représente un chiffre d'affaires de 19 milliards d'euros.